



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 3504

Texte de la question

M Michel Terrot appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre de la culture, de la communication , des grands travaux et du Bicentenaire, charge de la communication, sur les problemes poses par la multiplication de jeux televises que l'on peut qualifier globalement de « jeux d'argent » diffuses sur les differentes chaines de television publiques et privees. Au moment ou l'on évoque la necessite d'ameliorer la creation audiovisuelle et de promouvoir une certaine identite culturelle a travers la television, il s'etonne de constater la programmation quotidienne a des heures de grande ecoute d'emissions ne repondant a aucun de ces criteres. De plus, ces jeux peuvent legitiment choquer un grand nombre de telespectateurs, etonnes par l'importance des gains remportes par les candidats au cours de ces jeux essentiellement bases sur le hasard, a une periode ou il est inutile d'insister sur les difficultes rencontrees par beaucoup de nos compatriotes dans leur vie quotidienne. Compte tenu de ces elements, il lui demande de lui faire connaitre si le Gouvernement entend contribuer a reduire le nombre de ces jeux et a modifier la nature des gains possibles afin que ceux-c soient plus conformes a la vocation de divertissement de ces emissions.

Texte de la réponse

Reponse. - Le contenu des programmes diffuses par les chaines de television doit respecter les obligations qui sont imposees a ces societes par leurs cahiers des missions et des charges ou, dans le cas de societes privees, par l'autorisation que leur a delivree la Commission nationale de la communication et des libertes. Les emissions qui ont pour objet de presenter un jeu de hasard et dans lesquelles sont proposes des prix de grande valeur ne sont soumises a aucune disposition particuliere. Une reflexion approfondie sur les missions des societes publiques de television et de radio sera bientot engagee. Une refonte des cahiers de leurs missions sera operee a l'issue de cette concertation. La place importante des jeux de hasard dans les programmes, au regard des missions educatives, sociales et culturelles des chaines de television, sera l'un des themes aborde avec toutes les parties interessees a l'occasion de ce debat d'ensemble.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3504

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2775